



Version 1a du 28 Janvier 2019

Président : Alain Ponce Résidence de la Couronne – 71 200 Le Creusot 07 77 73 32 38  
Championnat : Frédéric Boudot 8 bis avenue du 2<sup>ème</sup> Dragons - 71 400 Autun 06 83 38 92 29

---

## **Règlement particulier du Championnat de Ligue Bourgogne - Franche-Comté 2019**

Enregistré à la FFSA sous le numéro CK xxx en date du xx Janvier 2019

---

*Ce règlement particulier a été établi par la Ligue de Karting BFC en s'appuyant sur un règlement standard de la FFSA et en l'adaptant aux décisions prises lors de son AG.  
Seul le règlement de la Ligue de Karting visé par la FFSA fera foi.  
Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la Fédération Française du Sport Automobile via le Bulletin FFSA.*

### **REGLEMENT SPORTIF**

La Ligue de Karting (LK) de Bourgogne Franche Comté (BFC) organise, avec le concours de la FFSA, le :

#### **Championnat de Ligue de Karting de Bourgogne Franche Comté**

La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de 5 épreuves, sur une période allant de Mars 2019 à Octobre 2019 et dont les trois premières sont qualificatives pour les Championnats de France. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA (Règlements CIK-FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique FFSA sans dérogation.

### **REGLEMENT**

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

### **OBLIGATIONS GENERALES**

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

**LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DEROULEMENT**

4) Calendrier des compétitions du championnat :

Le Championnat de Ligue BFC se déroulera en plusieurs Compétitions :

Dates	Lieu	Ask
16-17 Mars 2019	Le Creusot	Le Creusot
13-14 Avril 2019	Autoreille	Besançon
27-28 Avril 2019	Vesoul	ASCAP
21-22 Septembre 2019	Soucy	Sens
19-20 Octobre 2019	Septfontaine	L'Enclos

Les catégories retenues dans le Championnat de Ligue BFC 2019 sont :

- Minime
- Cadet
- Nationale
- Senior / Master / Gentleman
- KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman
- OK / OKJ
- Rotax Max / Rotax Master - sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (Art 23b)

5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

6a) Chaque compétition comportera : Une pré-finale (les positions au départ seront déterminées par le classement de la ou des manches qualificatives) et d'une finale (les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale).

6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Durée
Manches Qualificatives	Minime Autres catégories	Sec : 8km / Pluie 7 km Sec : 10km / Pluie 8 km
Pré-Finale et Finale	Minime Autres catégories	Sec : 12km / Pluie 10 km Sec : 17km / Pluie 15 km

**CLASSEMENTS**

7a) Attribution des points

Tout pilote de la LK-BFC inscrit au Championnat marquera des points et sera classé dans celui-ci.

Les pilotes hors championnat ne marqueront aucun point

Si c'est un pilote hors championnat qui gagne la course, c'est le premier pilote inscrit au Championnat qui marquera les points de la victoire et ainsi de suite.

Le classement de chaque pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 <sup>er</sup>	19 points au 7 <sup>ème</sup>	13 points au 13 <sup>ème</sup>	7 points au 19 <sup>ème</sup>
40 points au 2 <sup>ème</sup>	18 points au 8 <sup>ème</sup>	12 points au 14 <sup>ème</sup>	6 points au 20 <sup>ème</sup>
32 points au 3 <sup>ème</sup>	17 points au 9 <sup>ème</sup>	11 points au 15 <sup>ème</sup>	5 points au 21 <sup>ème</sup>
26 points au 4 <sup>ème</sup>	16 points au 10 <sup>ème</sup>	10 points au 16 <sup>ème</sup>	4 points au 22 <sup>ème</sup>
22 points au 5 <sup>ème</sup>	15 points au 11 <sup>ème</sup>	9 points au 17 <sup>ème</sup>	3 points au 23 <sup>ème</sup>
20 points au 6 <sup>ème</sup>	14 points au 12 <sup>ème</sup>	8 points au 18 <sup>ème</sup>	2 points au 24 <sup>ème</sup>
1 point du 25 <sup>ème</sup> au dernier			

Les pilotes ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verront attribuer 2 points bonus supplémentaires. Ces deux points bonus resteront acquis même dans le cas de résultat décompté.

Tout pilote participant à la dernière course (Septfontaine en 2019) se verra attribué un bonus de 20 points supplémentaires.

7b) Exclusion : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE BFC 2019

Pour être classé au Championnat BFC, un pilote devra avoir participé à **au moins 4 épreuves**. De même il devra avoir acheté ses pneus auprès de la LK-BFC et avoir participé au contrôle des codes à barre.

Le classement sera établi en additionnant les **8 meilleurs résultats** (sur 10 possibles) plus les éventuels bonus.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

7d) Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le 10 juin 2019.

## CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les épreuves du Championnat de Ligue BFC seront ouvertes à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur » en cours de validité pour 2019, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

## PILOTES ADMIS

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b) Seuls marqueront des points et seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue BFC ou de la Ligue du Sport Automobile BFC et régulièrement affiliée à la FFSA.

Les pilotes ainsi que leur ASK ou ASA devront être à jour de leur cotisation.

Ils devront être inscrits au Championnat (cf Art 23b).

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime, Cadet, Sénior / Master / Gentleman, KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

9g) Le Président de la Ligue disposera d'une invitation (Joker), par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue, n'ayant pas participé à tout ou partie des trois premières journées du Championnat de Ligue, qualificatives pour le Championnat de France.

Ces jokers ne seront disponibles qu'à l'issue des 3 journées. Les pilotes devront en faire la demande en justifiant de leur absence à la ou les courses concernées.

9h) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

## **KARTS ET MATERIELS ADMIS**

### CHASSIS - MOTEUR

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée que d'un châssis et un ou deux moteurs, plombés ou non plombés (tableau ci-dessous)

<b>Catégorie</b>	<b>Type Moteur</b>	<b>Nombre</b>	<b>Plombage Moteur</b>
Minime	IAME Gazelle	Un	Oui
Cadet	ROTAX Mini Max	Un	Oui
Nationale	ROTAX J125 Max	Un	Non
Senior/Master/Gentleman	IAME X30 rl tag c	Deux	Non
KZ2 Senior/KZ2Master/KZ2Gentleman	CIK-FIA	Deux	Non
OK / OK-J	CIK-FIA	Deux	Non
Rotax Max/Rotax Master (*)	Règlement Rotax		Règlement Rotax

(\*) Coupes de Marques Rotax/Rotax Master : Sous réserve d'avoir un nombre suffisant d'inscrits – cf Article 23.

10b) Pour les catégories Minime, Cadet et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.

-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10c) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

### 10d) Pneumatiques

#### Pneus Slicks

Pour les 5 épreuves du championnat, les pneus devront être achetés auprès de la LK-BFC.

Les pilotes ne participant pas au Championnat mais s'engageant à la course doivent apporter leur propre pneus . (Remarque : Ils ne marqueront pas de points au Championnat (cf Art 7a)). S'ils le souhaitent et de façon à bénéficier de pneus issus du même lot que les autres pilotes , ils peuvent malgré tout commander des pneus auprès de la Ligue . Ils devront en faire la demande au minimum 15 jours avant l'épreuve et s'acquitter du montant.

Minime / Cadet :

Le Championnat sera divisé en 3 parties, par tranche de 1 ou 2 courses.

Pour les 2 premières courses, le pilote devra acheter 4 pneus. La commande devra être faite auprès de la LK avant le 28 Février 2019.

Pour la 3<sup>ème</sup> course, il aura la possibilité d'acheter 0, 2 ou 4 pneus supplémentaires.

L'achat se fera lors de la 2<sup>ème</sup> course. Le choix sera définitif – En particulier, si le pilote ne commande que 0 ou 2 pneus supplémentaires, il ne pourra pas demander le complément le jour de la course.

Pour la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> course, il aura la possibilité d'acheter 0, 2 ou 4 pneus supplémentaires.

L'achat se fera lors de la 3<sup>ème</sup> course. Le choix sera définitif – En particulier, si le pilote ne commande que 0 ou 2 pneus supplémentaires, il ne pourra pas demander le complément lors des deux dernières courses.

#### Autres catégories :

Le pilote aura la possibilité d'acheter 4 pneus neufs à chaque course.

Pour la première course, le pilote devra acheter 4 pneus. La commande devra être faite auprès de la LK avant le 28 Février 2019.

Pour les épreuves suivantes, avant la fin de chaque course, il devra choisir s'il garde ses pneus slick pour l'épreuve suivante ou s'il veut en acheter des neufs. Son choix sera définitif.

En cas d'achat de pneus neufs, il devra les avoir achetés auprès de la LK avant d'être sorti du parc fermé de la finale.

#### Roue de secours :

En cas d'incident (crevaisin notamment), le pilote concerné devra en référer à un Commissaire Technique Officiel qui sera seul habilité à prendre la décision qui s'impose. En aucun cas, un pilote pourra utiliser un 5<sup>ème</sup> pneu « SLICK » neuf au cours d'une épreuve.

#### Enregistrement des pneumatiques :

Dans toutes les catégories les pneumatiques auront des codes à barre.

Lors de la distribution des pneus de courses par la LK, ceux-ci seront scannés et enregistrés pour chaque pilote

Les codes à barres pourront être vérifiés avant ou à l'issue de chaque chrono ou manche.

#### Commande des pneus – Respect des délais :

Pour un bon fonctionnement du championnat, deux tarifs seront définis :

**Le tarif 1**, au prix standard correspondra aux pilotes respectant les délais mentionnés ci-dessus.

Dans le cas où un pilote n'était pas présent à une course, il devra envoyer son chèque dans les 3 jours qui suivent pour pouvoir bénéficier du tarif 1.

**Le tarif 2** sera plus cher et sera appliqué lorsque les délais de commandes ne seront pas respectés. Attention, dans ce cas, la commande des pneus ne sera valable qu'après accord du trésorier, en particulier lorsque la demande sera formulée proche de la course, pour des questions de délai d'approvisionnement.

Les tarifs 1 et 2 seront communiqués en temps utile aux pilotes via le site de la Ligue :

[www.kartbfc.com](http://www.kartbfc.com)

Un pilote qui a commandé des pneus a la possibilité de se désister en cas d'absence jusqu'au Lundi précédent la course. (mail auprès du trésorier Dominique Jouin). Le chèque sera alors transféré sur la course suivante.

Passé ce délai, le chèque sera encaissé et les pneus seront remis à un membre de son club.

#### **Pneus Pluie**

Pour les catégories disposant de pneus pluie, pour chaque épreuve, un pilote ne pourra disposer que de 4 pneus.

Pour chaque épreuve, les pneus pluie (neuf ou occasion) seront fournis par le pilote.

Ils devront bénéficier des codes à barre et sont susceptibles d'être enregistrés par les commissaires techniques.

#### **Parc à pneus :**

Un parc à pneu fermé pourra être mis en place sur décision du collège des commissaires sportifs.

Cela pourra s'appliquer à un ou plusieurs pilotes, une ou plusieurs catégories, voire à l'ensemble du plateau de l'épreuve.

Cela peut concerner les pneus slick et/ou les pneus pluie

10e) **L'appareil de mesure MiniRAE Lite** de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

## **NUMERO DE COURSE**

10f) La Ligue BFC attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros pourront être fournis par la Ligue lors de la première compétition.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

## **CARBURANT**

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 sans plomb 98.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

## **SECURITE GENERALE**

12) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## **DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT**

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, de Séances Chronométrées, de Manches Qualificatives, d'une Pré-Finale et d'une Finale.

13b) Les essais libres officiels se dérouleront le samedi.

Les éventuelles séances warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

Cette première séance avec transpondeur sera explicitement définie dans les horaires officiels de la LK pour chaque course.

13c) La présence de tous les pilotes et concurrents (tuteurs) est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

13d) Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 08 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13e) Pour toutes les catégories, les épreuves se dérouleront selon le schéma suivant :

13f) Principe de déroulement. L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manche(s) qualificative(s), Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage. Chaque catégorie disputera une ou deux manches qualificatives.

Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article du présent règlement.

13g) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

14h) Manches qualificatives (si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité du circuit)

Création de séries si nécessaire :

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Serie A	Serie B	Serie C	
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	etc...

Places de départ pour les manches qualificatives.

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E

14k) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

14l) Pré-Finale : les places de départ seront déterminées par le classement de la ou des manches qualificatives.

Finale : Les places de départ seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

## GRILLE DE DEPART

15) Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## PROCEDURE DE DEPART

16) Article 2.20 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

17) Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

### **SUSPENSION D'UNE COURSE**

18) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

### **REPRISE D'UNE COURSE**

19) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

### **ARRIVEE**

20) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

### **PARC FERME**

21) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

### **INCIDENTS**

22) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

### **DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX**

23a) Pour chacune des cinq épreuves, la LK-BFC versera une subvention de 2000€ à l'ASK organisatrice.

Cela permettra aux pilotes engagés au Championnat d'avoir des droits d'engagement réduits. Le versement de cette subvention est sujette au respect du Cahier des Charges de la LK-BFC. Le président pourra au besoin baisser cette subvention en cas de non-respect.

23b) Tout pilote participant au Championnat de Ligue a la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves du Championnat de Ligue.

Les droits d'engagements de chaque course seront à payer auprès de l'ASK organisatrice de l'épreuve.

Pour les pilotes engagés à l'ensemble du Championnat les droits sont de :

Minimes : 55€ / course

Autres catégories : 80€ / course

Pour les pilotes non engagés au Championnat, et sous réserve des places disponibles, les droits d'engagement seront fixés par l'ASK organisatrice.

### **Inscriptions au Championnat :**

Un pilote sera considéré comme Inscrit au Championnat à partir du moment où il achètera ses pneus slick auprès de la LK-BFC, dans les délais voulus (cf art 10d).

Pour cela, il devra commander ses pneus auprès de la LK-BFC avant le **28 Février 2019**.

Pour les Rotax Max et Rotax Master, ceux-ci ne pouvant pas rouler en "cohabitation de catégorie" avec les Senior/Master/Gentleman, au moins 6 pilotes (cumulé Max + Master) devront avoir envoyé leur engagement avant la clôture. Si le nombre de pilote minimum n'est pas atteint, il n'y aura pas de championnat dans ces catégories.

Les modalités d'inscription seront communiquées sur le site internet [www.kartbfc.com](http://www.kartbfc.com)

### **COMMUNICATION DES RESULTATS**



24) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

25) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7d) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le 10 juin 2019.

25b) Communication du classement général du Championnat BFC :

Un classement intermédiaire du Championnat BFC sera établis après chaque épreuve, et sera disponible sur le site Internet de la Ligue : [www.kartbfc.com](http://www.kartbfc.com).

### **DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM**

26) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

### **REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON**

27) La remise des prix du Championnat de Ligue BFC se fera à l'occasion du « *Repas de Ligue* » en fin d'année".

Alimentation de la remise des prix :

De manière à alimenter la remise des prix , chaque organisateur s'engage à verser à la LK 5€ par pilote participant à son épreuve. (que les pilotes appartiennent à la LK-BFC ou non.)

La LK-BFC subventionnera également la remise des prix.

Les lots seront répartis par catégorie en fonction du nombre de pilotes classés dans chacune d'entre elles.

Pilotes récompensés :

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers de chaque catégorie.

Chaque pilote classé et présent à la remise des prix recevra un lot.

Il n'y aura pas de dérogation possible (sauf cas de force majeure, à l'appréciation du Comité directeur de la LK-BFC).